



# Avertissement



PETITS FRUITS

No 15 – 22 août 2012

Version modifiée le 31 août 2012

## EN BREF :

- Drosophile à ailes tachetées : résultats du piégeage, dommages rapportés et interventions suggérées.

## DROSOPHILE À AILES TACHETÉES : RÉSULTATS DU PIÉGEAGE, DOMMAGES RAPPORTÉS ET INTERVENTIONS SUGGÉRÉES

### Étendue des captures

Les captures de drosophiles à ailes tachetées demeurent à la hausse dans la majorité des sites de piégeage du Québec. La répartition géographique est également plus étendue que prévue : des captures ont été faites dans toutes les régions où du piégeage est effectué, soit en Montérégie, en Estrie, dans le Centre-du-Québec, en Chaudière-Appalaches, en Outaouais, dans les Laurentides, dans Lanaudière, en Mauricie, dans la Capitale-Nationale et, plus récemment, au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il n'y a pas de piégeage dans les autres régions du Québec. Vous pouvez consulter le tableau des résultats des 30 sites de piégeage à la dernière page de ce document.

### Dommages rapportés

Des dommages sont maintenant rapportés chez plusieurs producteurs de petits fruits. Des larves de drosophiles ont été retrouvées dans des fruits mous chez des producteurs de bleuets en corymbe, de mûres, de framboises et de fraises d'automne. Les framboises et les bleuets apparaissent comme les cultures les plus touchées. Un producteur nous a fait état de près de 90 % de perte dans sa récolte de framboises d'automne au cours des dernières semaines. À noter que les larves en question n'ont pas été formellement identifiées comme étant des larves de drosophile à ailes tachetées, mais tout porte à croire qu'il s'agit bien de cet insecte.

### Interventions suggérées

Les dommages aux cultures demeurent imprévisibles et nous ne sommes pas en mesure actuellement de faire le lien entre le nombre de captures dans les pièges et les dommages potentiels aux fruits. Chose certaine, là où il y a des captures, des dommages importants peuvent survenir.



Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation

Québec



Il est donc recommandé d'intervenir avec des insecticides selon ce qui suit :

**Cultures cibles** : mûres, framboises d'automne, fraises d'automne et bleuets en corymbe.

**Qui devrait intervenir** : tous les producteurs qui sont encore en période de récolte pour les fruits mentionnés ci-dessus, peu importe la région du Québec où ils se trouvent. D'autres cultures telles que la vigne et le bleuet nain pourraient être à risque actuellement. Veuillez consulter les bulletins d'information et avertissements des réseaux vigne et bleuet nain à ce sujet.

**Quand débiter les interventions** : intervenir tant qu'il y a des fruits mûrs ou en début de mûrissement pour les cultures mentionnées ci-dessus, puisque la drosophile peut pondre dans ces fruits et se multiplier.

**Insecticides homologués** : consulter le tableau à la fin de cet avertissement. À noter que les insecticides contrôlent uniquement les adultes et ne tueront pas les larves présentes dans les fruits. Si vous prévoyez faire plusieurs applications d'insecticides, n'oubliez pas d'alterner les matières actives et de choisir des insecticides différents d'une application à l'autre.

**Intervalle suggéré entre les pulvérisations** :

Insecticide	Intervalle suggéré entre les pulvérisations
DELEGATE WG	7 jours
MALATHION 85E	5 à 7 jours
RIPCORD	7 jours
ENTRUST 80W	3 à 5 jours

Source : SWD Management Recommendations for Michigan Blueberry Growers (june 2011) – Estimé de l'activité résiduelle des insecticides sur certains insectes au Michigan et selon certaines études réalisées en Oregon sur la drosophile à ailes tachetées.

**Quand arrêter les interventions** : il est recommandé de cesser les interventions dès la fin de la récolte. Dans les cas suivants, il pourrait être justifié de poursuivre les interventions en **postrécolte** si vous avez encore des fruits mûrs dans vos plants ou au sol :

- Si vous avez d'autres cultures à risque sur votre entreprise. Par exemple, il serait justifié de poursuivre les interventions en postrécolte d'une plantation de bleuets en corymbe si vous cultivez également de la fraise d'automne dont la récolte se poursuit après celle du bleuets en corymbe.
- Si vous avez des voisins proches qui effectuent encore des récoltes dans une culture à risque. Par exemple, il serait justifié de poursuivre les interventions en postrécolte de votre plantation de bleuets en corymbe si la récolte d'un voisin proche n'est pas encore terminée pour une culture à risque.

À noter que selon les connaissances actuelles, la drosophile (DAT) ne survivrait pas, ou très difficilement, aux hivers du Québec. Il n'est donc pas recommandé de poursuivre les interventions en postrécolte uniquement dans le but de diminuer les populations à l'approche du temps froid.



**En cas de doute** : si vous hésitez à intervenir dans vos champs, nous vous suggérons fortement de faire un autodépistage et de porter attention à vos fruits. Les techniques pour y arriver sont expliquées en détail dans le bulletin d'information **No 16** du 22 août 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b16pf12.pdf>). **Attention : toute larve dans un fruit mou n'est pas nécessairement une drosophile à ailes tachetées et tout fruit mou n'est pas nécessairement causé par la drosophile à ailes tachetées!** Si vous capturez des drosophiles suspectes ou des larves suspectes, veuillez consulter votre conseiller. Vous pouvez également faire identifier l'insecte au coût de 70 \$ en envoyant votre échantillon au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ, à l'adresse suivante :

Laboratoire de diagnostic en phytoprotection – Complexe scientifique  
2700, rue Einstein, D.1.330 – Québec (Québec) G1P 3W8  
Téléphone : 418 643-5027, poste 2700

#### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PETITS FRUITS

CHRISTIAN LACROIX, agronome – Avertisseur  
Direction régionale Chaudière-Appalaches, MAPAQ  
675, route Cameron, bureau 100  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Tél. : 418 386-8116, poste 1536 – Téléc. : 418 386-8345  
Courriel : [christian.lacroix@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:christian.lacroix@mapaq.gouv.qc.ca)


STÉPHANIE TELLIER, agronome, M. Sc. – Avertisseuse  
Direction régionale Capitale-Nationale, MAPAQ  
1685, boul. Wilfrid-Hamel, bureau RC-22  
Québec (Québec) G1N 3Y7  
Tél. : 418 643-0033, poste 1719 – Téléc. : 418 644-8263  
Courriel : [stephanie.tellier@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:stephanie.tellier@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 15 – petits fruits – 22 août 2012*



## Insecticides homologués en urgence et disponibles pour lutter contre la drosophile à ailes tachetées dans la culture des fruits à noyau (cerise, prune, abricot et pêche), des petits fruits (fraise, framboise, bleuet, groseille, cassis et mûre) et le raisin

Nom commercial	Matière active	Groupe	Formulation	IRS	IRE	Délai de réentrée	Culture	Dose	Délai avant récolte
DELEGATE WG	Spinétorame	5	Granule soluble	9	100	12 heures	Fruits à noyau	420 g/ha	5 jours
							Fruits buissonnants	200 g/ha	3 jours
							Ronces	200 g/ha	1 jour
							Fraise	280 g/ha	1 jour
							Raisin	280 g/ha	4 jours
MALATHION 85E	Malathion	1B	Concentré émulsifiable	55	121	12 heures Vigne : 1 jour	Fruits à noyau	610 – 855 ml/ 1000 L d'eau*	3 jours
							Fruits buissonnants	1 L/1000 L d'eau*	3 jours (bleuet : 2 jours)
							Ronces	1 L/1000 L d'eau*	1 jour
							Fraise	1 L/1000 L d'eau*	3 jours
							Raisin	880 ml/1000 L d'eau*	3 jours
RIPCORD	Cyperméthrine	3	Concentré émulsifiable	174	212	12 heures sauf : 4 jours avant l'éclaircissage des fruits à noyau; 12 jours avant récolte manuelle, éclaircissage, taille, palissage ou rognage des vignes	Fruits à noyau	150 – 175 ml/ha	2 jours
							Fruits buissonnants	150 – 175 ml/ha	2 jours
							Ronces	150 – 175 ml/ha	2 jours
							Fraise	150 – 175 ml/ha	2 jours
							Raisin	150 ml/ha	7 jours
ENTRUST 80 W 	Spinosad	5	Granule soluble	3	112	12 heures sauf 4 jours dans le raisin cueilli mécaniquement et 9 jours s'il est cueilli à la main	Fruits à noyau	109 g/ha	3 jours
							Fruits buissonnants	100 – 132 g/ha	3 jours
							Ronces	100 – 132 g/ha	1 jour
							Fraise	100 – 132 g/ha	1 jour
							Raisin	109 g/ha	4 à 9 jours

Cultures : Fruits à noyau : cerise, prune, abricot et pêche; Fruits buissonnants : bleuet, groseille et cassis; Ronces : framboise, framboise d'automne et mûre.

 Ce pesticide peut être accepté par les organismes de certification biologique; veuillez vous informer auprès de votre certificateur.

\* Pour les fruits à noyau, utiliser un maximum de 1000 L d'eau par hectare et pour les autres cultures, utiliser un maximum de 500 L d'eau par hectare.



## Résultat du dépistage de la drosophile à ailes tachetées au Québec – 15 au 21 août 2012

Région	Sites	Production	Dépistage pour la période	Dépistage cumulatif
Mauricie	Site 1	Bleuets en corymbe	9	12
Lanaudière	Site 1	Framboises	3	3
Outaouais	Site 1	Framboises, fraises	3	3
Capitale-Nationale	Site 1	Fraises, bleuets, framboises, mûres (site urbain)	0	0
	Site 2	Fraises, bleuets, framboises	2	2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Site 1	Bleuets	1	1
Laurentides	Site 1	Framboises, mûres, bleuets	22	22
	Site 2	Framboises	0	12
	Site 3	Fraises et framboises d'automne	0	7
	Site 4	Fraises	1	1
Centre-du-Québec	Site 1	Framboises	7	7
Chaudière-Appalaches	Site 1	Framboises	0	0
	Site 2	Fraises, framboises, bleuets	0	1
	Site 3	Framboises d'automne	0	0
	Site 4	Kiosque à la ferme	0	0
	Site 5	Framboises d'automne	1	1
	Site 6	Framboises et fraises d'automne	1	1
	Site 7	Framboises d'automne	1	1
Estrie	Site 1	Framboises	16	16
	Site 2	Framboises, cerises, camerises, bleuets	0	0
	Site 3	Framboises	3	3
Montréal	Site 1	Fraises, bleuets, framboises, mûres (site urbain)	ND	0
Montréal	Site 1	Bleuets en corymbe	15	27
	Site 2	Bleuets en corymbe	2	5
	Site 3	Bleuets, framboises, fraises	ND	1
	Site 4	Bleuets en corymbe	ND	0
	Site 5	Bleuets en corymbe	5	9
	Site 6	Framboises	ND	53
	Site 7	Bleuets en corymbe	18	22
	Site 8	Bleuets en corymbe	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>30 sites</b>		<b>113</b>	<b>214</b>

